

Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2021

**Budget annexe
Zone d'Activité La Plaine**

Réunion du conseil communautaire du 5 mars 2021

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 5 mars 2021

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes en tenant compte des projets retenus.

Un budget annexe ZA est nécessaire pour :

- 1) Connaître le coût final de l'opération
- 2) Assujettir le budget à TVA
- 3) Tenir une comptabilité de gestion de stocks de terrains : les terrains aménagés ne sont pas comptabilisés en comptes d'immobilisation (21 ou 23) puisqu'ils sont destinés à la vente. Ils sont comptabilisés sur des comptes de stock (classe 3).

Le 1^{er} budget primitif du budget annexe de la Zone d'activité de « La Plaine » a été adopté en Conseil de Communauté du 6 décembre 2017.

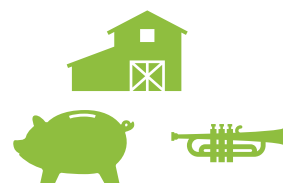
Les achats des terrains ont été réalisés en 2019.

Analyse rétrospective

Perspectives 2021



fonctionnement



investissement

5

Analyse rétrospective

Perspectives 2021

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	BP 2020	CA 2020	
011- Charges à caractère général	473 363,00 €	146,00 €	Taxe foncière
042 – Opérations d'ordre de transfert	882 421,00 €	0,00 €	
65 – Autre charges	10,00 €	0,03 €	Régularisation de TVA
66 – Charges financières	7 267,00 €	7 267,00 €	Intérêts prêts relais
Total	1 363 061,00 €	7 413,03 €	

Recettes	BP 2020	CA 2020	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	73 061,00 €	73 061,20 €	
042 – Opérations d'ordre variation de stock	990 000,00 €	0,00 €	Variation stock
70 – Produit des services	300 000,00 €	0,00 €	Vente de terrain
Total	1 363 061,00 €	73 061,20 €	

6

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 5 mars 2021

Analyse rétrospective

Perspectives 2021

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	BP 2020	CA 2020	
040 -355 Terrains aménagés	990 000,00 €	0,00 €	Achat terrain stock
16 - Emprunts	300 000,00 €	0,00 €	Remboursement prêt relais
Total	1 290 000,00 €	0,00 €	

Recettes	BP 2020	CA 2020	
001 – Solde exécution reporté	407 579,00 €	407 578,75 €	Emprunts
040 -355 Terrains aménagés	882 421,00 €	0,00 €	
Total	1 290 000,00 €	407 578,75 €	

Il n'y a eu aucune dépenses en investissement.

7

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 5 mars 2021

Analyse rétrospective

Perspectives 2021

Fonctionnement

Investissement

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	1 290 000,00 €	1 363 361,00 €	2 653 061,00 €
	REALISATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	1 290 000,00 €	1 363 361,00 €	2 653 061,00 €
	REALISATIONS	0,00 €	7 413,03 €	7 413,03 €
	RESULTATS DE CLOTURE 2020	0,00 €	-7 413,03 €	-7 413,03 €
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2019	407 578,75 €	73 061,20 €	480 639,95 €
	RESULTAT CUMULE	407 578,75 €	65 648,17 €	473 226,92 €
	RESTE A REALISER			
	SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	407 578,75 €	65 648,17 €	473 226,92 €

8

Analyse rétrospective

Perspectives 2021

Prêt relais :

Deux prêts relais pour un montant total de 1 290 000 € ont été réalisés afin de pouvoir faire le projet.

Le 1^{er} prêt relais de 645 000 € auprès du Crédit Agricole a pu être soldé le 1^{er} février 2021.

Il reste donc le 2^{ème}, à l'échéance du 11 mars 2021 auprès de la Caisse d'Epargne, pour laquelle nous attendons une prolongation.

Ventes :

Il convient donc de trouver une solution de vente des terrains pour solder les 645 000 € restants.